AUTORISATION PARENTALE POUR LA PLONGEE JEUNE

Structure: …………BREHAT PLONGEE…………….…………….

o Baptême de plongée

o Pass découverte

o Formation jeune

o Formation niveau 1

o Plongée Exlo

o Rando Sub

L’optimisation pour les encadrants des conditions de la plongée de la jeune repose sur les conseils de la Commission Médicale et de Prévention nationale de la Fédération Française d’ Études et de Sports Sous-Marins.

Vous pouvez prendre connaissance de ces conseils en matière de plongée pour les jeunes sur <https://medical.ffessm.fr/actualites/jeunes-plongeurs-et-profondeurs>.

Le ou les personnes désignée(s) ci-après détentrice(s) de l’autorité parentale

Je soussigné (nom, prénom, adresse) : …………………………………………………

……………………………………………

Autorise (ent) le mineur nommé ci-dessous :

Nom : ………………………………………………………………………. Prénom : ……………………………………………………

Né le : ……………………………..

A participer aux activités de plongée subaquatique, notamment en scaphandre, au sein de cette structure affiliée ou agréée à la FFESSM.

Fait à …………………………………………………….. Le ………………………….

Signature du reponsable légal :

\*) En référence au Code du sport (Annexe III-14-a de l’article A-322-77)